

SONDERDRUCK AUS

MITTEILUNGEN  
DES  
DEUTSCHEN  
ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS  
ABTEILUNG KAIRO

BAND 16

MIT 33 TAFELN

FESTSCHRIFT  
ZUM 80. GEBURTSTAG VON  
PROFESSOR DR. HERMANN JUNKER  
II. TEIL

1958

OTTO HARRASSOWITZ · WIESBADEN

## Les Empreintes Magiques de Gizeh et les Morts Dangereux

Par GEORGES POSENER

(Planches XXVI—XXVII)

Dans les activités multiples du grand savant à qui ce volume de mélanges est dédié, les fouilles de la nécropole de Gizeh occupent sans contredit la première place. Elles ont fourni une moisson abondante de découvertes que H. JUNKER a su interpréter et mettre en valeur — avec cette finesse d'esprit qui lui est propre et ce don de rendre captivants tous les sujets qu'il traite — dans sa publication monumentale dont le douzième volume, paru il y a trois ans, vient de marquer l'achèvement.

Une des trouvailles les plus curieuses que H. JUNKER ait faites près des grandes pyramides, et qui serait passée inaperçue sans le commentaire qu'il lui a consacré<sup>1)</sup>, a été un vase grossier, marqué d'une date sans nom de roi et contenant une vingtaine de petites plaquettes en terre crue qui portaient de courtes légendes tracées en écriture cursive. A l'examen, il est apparu que ces objets figuraient, de façon schématique, des hommes aux bras liés derrière le dos et que les textes dont ils étaient pourvus donnaient les noms des ennemis ainsi représentés. L'étude de ces noms à moitié effacés a montré que, dans la majorité des cas, ils n'avaient pas une allure égyptienne et désignaient des étrangers<sup>2)</sup>. Dès lors, il tombait sous le sens que la trouvaille était à rapprocher de celle au cours de laquelle furent mises au jour, à Saqqara, vers 1922, de nombreuses statuettes de prisonniers, également en terre crue, portant, entre autres inscriptions hiéroglyphiques, des noms de princes et de pays étrangers. Mais si les figurines de Saqqara appartiennent au Moyen Empire, celles de Gizeh remontent plus haut; comme l'a montré H. JUNKER, le type du vase qui contenait ces dernières, le mode de datation employé sur "l'étiquette" du récipient ainsi que la paléographie fournissent des arguments sérieux et concordants qui autorisent à dater l'ensemble "de la fin de l'Ancien Empire, au plus tard de la Première Période Intermédiaire"<sup>3)</sup>. Il s'avérait ainsi que l'époque memphite avait connu l'emploi rituel de poupées d'envoûtement inscrites.

Ce résultat acquis, il fallait se demander qui étaient les ennemis visés par le rite, quel en était le bénéficiaire, ce que signifiait au juste le dépôt des figurines au cimetière; pour savoir s'il s'agissait d'un épisode du culte royal ou d'une cérémonie privée, il importait de rechercher

<sup>1)</sup> *Giza VIII*, 30—38 et pl. 6 b et 7.

<sup>2)</sup> Le n° 2, *Ri-iš-j*, paraît être composé avec *iš* = *šar*, cf. "le prince de pays étranger *Ib-iš*", *Beni Hasan I*, pl. 30, c'est-à-dire *Abi-šarru* ou *Abi-šar*, ALBRIGHT, *JPOS* 8, 255, n. 1; *The Vocalization of the Eg. Syllabic Orthography*, 8; le premier élément fait penser à *riš* des théophores accadiens, cf. *Ri-iš* — <sup>a</sup>*Adad*, *Ri-iš* — <sup>a</sup>*Gula* cités par STAMM, *Die akkadische Namengebung (MVAG 44)*, 262—263. Si, comme il est vraisemblable, les recherches ultérieures décèlent la présence d'autres noms propres sémitiques sur les figurines d'envoûtement trouvées à Gizeh, l'étude du peuplement de la Syro-Palestine, dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> millénaire, pourra réaliser de sérieux progrès; pour l'état actuel de la question, voir DUSSAUD, *La pénétration des Arabes en Syrie avant l'Islam (Institut français d'archéologie de Beyrouth, Bibliothèque archéologique et historique, 59)*; MOSCATI, *I predecessori d'Israele (Univ. di Roma, Studi orientali pubblicati a cura della scuola orientale, 4)*.

<sup>3)</sup> *Giza VIII*, 34; cette date pourra être précisée quand les figurines similaires, découvertes à Gizeh par G. A. REISNER et A. M. ABOU BAKR, seront publiées; d'après les quelques données que je possède, "l'année après la cinquième fois", c'est-à-dire l'an 11, qu'on lit sur le vase, *o. c.*, 31, serait à rapporter au règne de Pépi II.

où les Égyptiens plaçaient ces figurines: à l'intérieur du mastaba ou dans son voisinage. H. JUNKER analyse ces différentes questions avec la lucidité qu'on lui connaît, il suggère quelques réponses et il montre les difficultés que soulève l'interprétation d'une pratique complexe.

Tout au long de leur histoire, les Égyptiens ont eu recours à l'envoûtement au moyen d'images humaines ou animales; cette forme, la plus répandue sans doute, de la magie sympathique a reçu chez eux de multiples applications; les témoignages textuels et archéologiques attestent, par leur nombre et leur variété, la grande diffusion de ces pratiques. Puisque celles-ci ont attiré l'attention de H. JUNKER et qu'elles paraissent le préoccuper encore<sup>1)</sup>, je pense qu'il ne sera pas indifférent de prendre connaissance d'un autre groupe d'images d'ennemis qui, comme les siennes, proviennent de la nécropole de Gizeh. Ce groupe inédit a ceci d'intéressant qu'il date d'une époque pour laquelle on ne possédait, jusqu'à présent, rien de semblable, qu'il appartient à un type archéologique nouveau et qu'il a trait à une catégorie d'ennemis dont on a peu parlé encore.

Découvertes par G. A. REISNER, les images en question se trouvent au Museum of Fine Arts de Boston et je dois à la libéralité de W. S. SMITH, conservateur du Département Égyptien de ce musée, la permission de les publier, ce dont je tiens à lui exprimer ici ma reconnaissance. Il a bien voulu faire des recherches dans les archives du chantier de Gizeh pour déterminer la date et le lieu de la trouvaille; le résultat en est que la découverte doit remonter au mois de mars 1928 et qu'elle a été faite dans les débris, au cours du nettoyage de la surface et des abords du mastaba G. 7788. Ce mastaba se trouve dans le secteur de la nécropole de Gizeh que G. A. REISNER appelle dans ses publications Cemetery G. 7000 et qui est situé à l'Est de la pyramide de Chéops; la position exacte de la tombe G. 7788 est à l'extrémité Sud-Est de ce cimetière<sup>2)</sup>.

Ainsi, comme ce fut le cas pour les figurines publiées par H. JUNKER, les images trouvées par la mission américaine ne proviennent pas de l'intérieur d'un mastaba, mais ont été recueillies dans sa périphérie. Leur état de conservation qui est médiocre donnerait à penser qu'elles sont longtemps restées à la surface. Cela n'autorise pas à conclure que l'opérant les avait placées à l'extérieur de la tombe, car elles pourraient provenir d'une sépulture qui a été vidée anciennement et leur séjour au milieu des débris serait alors secondaire. Il est impossible, on le voit, de déterminer la place originale des objets du musée de Boston. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une fois de plus des images d'ennemis ont été trouvées dans une nécropole, autrement dit, que la cérémonie d'envoûtement s'est à nouveau achevée par le dépôt de ces objets dans le royaume des morts. On se rappellera, à ce propos, que le plus ancien écrit connu à l'heure actuelle où il soit question de l'emploi d'une figurine d'ennemi, à savoir la rubrique du chapitre 37 des Textes des Sarcophages, prescrit de "placer (l'image) en terre, dans le lieu d'Osiris"<sup>3)</sup>. C'est à celles des versions du rite qui comportaient l'inhumation des poupées qu'on doit de posséder une partie de ce matériel.

Les nouveaux objets occupent une place à part parmi les nombreuses images d'envoûtement qui nous sont ainsi parvenues; ce ne sont pas des statuettes, mais des empreintes de sceau. Les figurines de l'Ancien Empire trouvées par H. JUNKER montrent que, pour des raisons pratiques, pour accélérer la fabrication et faciliter le travail du scribe, la ronde-bosse a été remplacée par

<sup>1)</sup> Il y est revenu en 1955 dans son article *Die Feinde auf dem Sockel der Chesechem-Statuen* paru dans FIRCHOW, *Äg. Studien* (VIO 29), 173.

<sup>2)</sup> Voir REISNER, *A History of the Giza Necropolis*, I, plan 3.

<sup>3)</sup> CT I, 156b—157d; le mot à mot de ce texte se heurte à des difficultés qui n'ont pas été résolues par les traducteurs, ALLEN, *JAOS* 56, 147; KEES, *ZAS* 78, 51; Totenglauben<sup>2</sup>, 281; LEXA, *La magie dans l'Ég. antique*, II, 15; SPELEERS, *Textes des cercueils*, 17.

une plaquette qui n'avait plus rien du corps humain<sup>1</sup>). Il était simple d'obvier à cet inconvénient et de rendre l'image intelligible en imprimant sur la plaquette un sceau qui portait la figure d'un ennemi. Nous avons ici la genèse de la nouvelle technique dont l'introduction a eu pour conséquence de modifier la représentation de la victime. Les tablettes comme celles publiées par H. JUNKER sont des statuettes aplaties, elles montrent l'homme de face. La décoration des cachets ne relève pas de la statuaire, mais se rattache au relief et à l'écriture; aussi les empreintes présentent-elles l'homme de profil.

Le thème du prisonnier ou ennemi est bien attesté dans la glyptique égyptienne. Les exemples les plus connus proviennent des nécropoles et notamment de la Vallée des Rois où on utilisait, pour sceller les portes et les récipients, des cachets qui représentent un chacal au-dessus de neuf captifs<sup>2</sup>), par quoi il faut comprendre sans doute qu'Anubis empêche les Neufs Arcs, c'est-à-dire l'humanité entière, de profaner les sépultures<sup>3</sup>). Sous l'Ancien Empire, l'image de prisonniers décapités était employée pour cacheter des jarres ou des coffres<sup>4</sup>). Le Moyen Empire a laissé, sur différents sites de Nubie, des espèces de disques en terre crue qui portent des empreintes représentant un ennemi, seul ou tenu par un soldat égyptien<sup>5</sup>). La signification exacte de ces derniers objets demande encore à être définie, mais dès à présent il paraît douteux qu'ils aient une relation quelconque avec les figurines d'envoûtement. Somme toute, il ne semble pas que l'empreinte se soit imposée pour cet usage magique et la série trouvée à Gizeh est, à ma connaissance, seule de son espèce<sup>6</sup>).

Ce groupe comprend 39 pièces qui sont pour la plupart cassées; on en compte seulement 7 qui soient intactes ou peu endommagées; 21 morceaux ne conservent que la partie supérieure de l'empreinte, 9 en gardent le tronçon inférieur et 2 proviennent de la portion médiane. Aucun raccord n'a pu être réalisé entre ces fragments et cela montre qu'on possède seulement une faible part du lot original.

Les pièces sont faites en terre et ont subi la cuisson, ce qui les distingue des images d'ennemis trouvées par H. JUNKER ainsi que de celles qui proviennent de Saqqara et qui sont, les unes et les autres, en terre crue, comme le sont aussi plusieurs autres séries de figurines d'envoûtement pourvues d'inscriptions<sup>7</sup>). Autant que je peux voir, toutes ces poupées en terre crue sont anté-

<sup>1</sup>) Le même est vrai pour certains autres groupes de figurines signalés plus bas, n. 7; même les meilleurs statuettes de Saqqara ont le modelé simplifié et déformé pour ne pas gêner le scribe.

<sup>2</sup>) On connaît quelques sceaux de ce type et une multitude d'empreintes, cf. DARESSY, *Fouilles de la Vallée des Rois (CGC)*, nos 24040, 24089, 24109 avec la mention d'un spécimen ptolémaïque trouvé à Saqqara; STEINDORFF-WOLF, *Die Thebanische Gräberwelt (LÄS 4)*, 94; CARTER-NEWBERRY, *The Tomb of Thoutmôsis IV*, p. XXX; CARTER, *The Tomb of Tut-Ankh-Amen*, II, pl. 60 a et b; voir QUIBELL, *Tomb of Yuaa and Thuiu (CGC)*, p. II, où les neuf personnages, sans doute par erreur, ressemblent plus à des dieux qu'à des ennemis.

<sup>3</sup>) Sans raisons valables, BONNET, *Realexikon der äg. Religionsgesch.*, 453, voit dans les neuf prisonniers des victimes qui attendent à être immolées et rattache la scène à la pratique du sacrifice humain.

<sup>4</sup>) Je dois ce renseignement à W. S. SMITH qui se réfère à des empreintes inédites du Museum of Fine Arts de Boston.

<sup>5</sup>) SÄVE-SÖDERBERGH, *Ägypten und Nubien*, 132—134, a réuni et étudié tous les spécimens publiés; W. S. SMITH m'a fait connaître une série importante qui provient du fort d'Ouronarti.

<sup>6</sup>) Plus bas, il sera question d'un autre sceau encore, très ressemblant par son image aux empreintes de Gizeh, mais ayant servi à un tout autre emploi. Voir peut-être aussi l'exemple étudié par SCHOTT, *ZÄS 65*, 35—42; *MDIK 14*, 186—187.

<sup>7</sup>) Par exemple les petites images de l'Ancien Empire trouvées par G. A. REISNER et A. M. ABOU BAKR à Gizeh; les poupées attribuables à la Première Période Intermédiaire, DARESSY, *Ostraca (CGC)*, n° 25376; cf. *CdE 27*, 40—41; les tablettes à tête humaine qui proviennent de Lisht et qui paraissent dater de la Deuxième Période Intermédiaire, LANSING, *BMMÄ, Eg. and Pers. Exp.* 1932—1933, 23—24 et fig. 32; cf. *CdE 27*, 42—43.

rieures au Nouvel Empire. Pour l'utilisation de la terre cuite, on peut citer 4 petites statuettes de prisonniers portant des légendes et qui datent, d'après la pose et le style, de la basse époque; ces statuettes se trouvaient avant la guerre chez l'antiquaire Nahman et l'une d'elles a été achetée par le musée du Caire (J. E. 65 846). Les empreintes de Gizeh sont plus anciennes, mais, comme on le verra plus bas, ne remontent pas avant la XVIII<sup>e</sup> dynastie. Si ces exemples donnent une idée exacte de l'évolution, l'emploi de la terre crue aurait précédé celui de la terre cuite pour les images d'ennemis à inscriptions.

Comme l'incinération tient une place importante dans les cérémonies d'envoûtement<sup>1)</sup>, on doit se demander si la cuisson ne correspond pas à cette pratique, si le changement observé dans la matière ne reflète pas une évolution du rite qui serait devenu plus complexe avec le temps et aurait combiné l'holocauste avec l'inhumation<sup>2)</sup>. Pour que la mise au feu prît un caractère magique et se répercutât sur l'ennemi visé, il aurait fallu que le nom de celui-ci eût été inscrit sur l'image avant qu'elle ne fût brûlée. Dans cette hypothèse, l'encre aurait subi l'action de hautes températures; il y avait donc lieu de voir si l'analyse ne permettrait pas d'en déceler les effets. Cette vérification reste à faire pour les petites figurines de basse époque. Son résultat a été négatif pour les empreintes de Gizeh; W. S. SMITH a eu l'obligeance de soumettre les exemplaires de Boston à un examen de laboratoire et, sans rejeter complètement la possibilité envisagée, estime que "the paint looks as though it had been put on after firing"<sup>3)</sup>. Dans ces conditions, la flamme ne pouvait agir sur la victime et il reste à conclure que la cuisson a été adoptée, du moins pour les empreintes, afin de leur assurer une meilleure conservation.

Ces pièces sont plates et les spécimens les mieux conservés présentent une forme allongée qui serait ovale si le bas ne s'incurvait pas légèrement sur un côté. L'épaisseur varie entre 0 m. 005 et 0 m. 01; la hauteur, autant qu'on peut la déterminer, mesure de 0 m. 055 à 0 m. 07; la largeur est de 0 m. 03 à 0 m. 035. Le travail n'est guère soigné; l'ouvrier ne s'est pas donné la peine de faire disparaître les irrégularités et il a laissé au verso de magnifiques empreintes digitales qui permettraient de le confondre. Il avait sans doute l'excuse de continuer une vieille tradition, car les figurines d'envoûtement sont presque toujours mal façonnées<sup>4)</sup>, et il savait aussi que la pression du sceau allait égaliser le recto et le rendre propre à recevoir l'inscription. Mais dans sa négligence il n'a pas tenu compte des dimensions de l'image qui devait s'imprimer sur ces plaquettes de terre et il lui a préparé une surface trop petite.

La conséquence en est qu'aucune des empreintes n'est complète; au surplus, leur faible relief diminue souvent la netteté de l'image. Celle-ci peut cependant être reconstituée avec sûreté: elle représente un homme agenouillé, faisant face à gauche (fig. 1). Cette pose explique pourquoi les tablettes dessinent une saillie dans le bas; elle était prévue pour loger les genoux. Mais, faute de place, la partie inférieure de l'image, avec les genoux et les pieds, ne figure sur aucune des pièces. Il en est de même pour les bras ramenés derrière le dos; tout au plus, peut-on reconnaître le trait qui marque leur contour intérieur et on ne peut savoir si le

<sup>1)</sup> C'est le sort normal des figurines en cire; de même que celles-ci peuvent parfois être enterrées, *CT I, 156b—157d*, les poupées en terre peuvent subir le supplice du feu. — Sur les criminels brûlés, cf. KEES, *Totenglauben*<sup>2</sup>, 19—20; SANDER-HANSEN, *Der Begriff des Todes (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, 29, 2)*, 10; GLANVILLE, *Cat. Dem. Pap. Brit. Mus.*, II, *The Instructions of Onchsheshongy*, I, 13; DIOD. I, 77.

<sup>2)</sup> Les rites manuels consistent souvent en plusieurs actes nuisibles pour l'ennemi, cf. par exemple p. Bremner-Rhind, 26, 3—4; 28, 16—17; 29, 14—15; *Urk.* VI, 5 et 37—59.

<sup>3)</sup> Lettre du 18 mars 1957.

<sup>4)</sup> Toutes les figurines de l'Ancien Empire trouvées à Gizeh sont d'un travail médiocre; il en va de même pour celles de Lisht ainsi que pour les poupées que Daressy avait cataloguées, cf. *supra*, p. 254, n. 7. Les statuettes de Saqqara, tout en étant moins frustes que les autres, laissent beaucoup à désirer.

lien qui les retenait ensemble était indiqué. Gêné par le manque d'espace, l'homme qui maniait le sceau a pris le parti de sacrifier le bas et l'arrière de l'image au profit de la poitrine et de la tête qui sont ainsi, presque toujours, en deçà du bord. Si on ne relève aucun détail vestimentaire, on distingue la coiffure qui encadre un visage imberbe et se termine, semble-t-il, en pointe à la hauteur du cou. Enfin, au-dessus du front, se détache de la tête, on dirait, une mèche qui s'infléchit vers le bas.

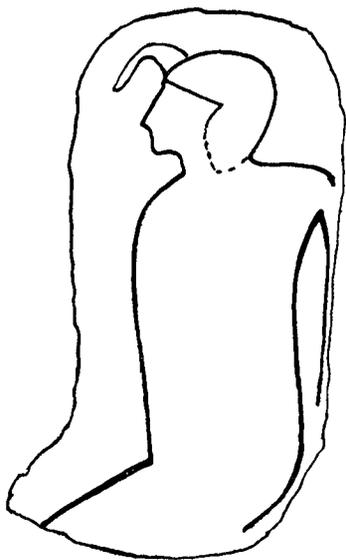


Fig. 1

La dernière particularité mise à part, l'image que nous venons de décrire est une des plus courantes dans l'iconographie riche et variée des prisonniers et des ennemis. La pose de l'homme est attestée depuis les temps archaïques<sup>1)</sup> jusqu'à l'époque gréco-romaine<sup>2)</sup>. On représente ainsi aussi bien une divinité malfaisante<sup>3)</sup> qu'un étranger ou un Égyptien comme c'est le cas pour les empreintes de Gizeh. On trouve des "captifs" semblables traités dans la statuaire<sup>4)</sup>; ils apparaissent souvent sur les murs des temples du Nouvel Empire<sup>5)</sup> et sur les parois des tombes de la Vallée des Rois<sup>6)</sup>; ils décorent des meubles<sup>7)</sup> et des chars<sup>8)</sup>; ils se fabriquent en série à l'aide de moules<sup>9)</sup>; certains des sceaux dont nous avons parlé portent cette figure; des ivoires de ce type sont parvenus jusqu'à Byblos<sup>10)</sup>; enfin l'écriture fait grand usage du signe  et variantes. Parmi les figurines d'envoûtement, les grandes statuette de Saqqara ont cette pose<sup>11)</sup> et elle se laisse

reconnaître ou deviner chez de nombreuses poupées aux formes simplifiées<sup>12)</sup>.

Mais, autant qu'on puisse voir, aucune figurine d'envoûtement n'a la "mèche" que portent les empreintes de Gizeh. Cette "mèche" doit être en réalité un jet de sang qui s'échappe d'une blessure à la tête. L'hémorragie caractérise dans l'écriture le signe de l'"homme mourant" (GARDINER, Sign-list, A 14) et on la rencontre aussi chez le "prisonnier" . Ces signes

<sup>1)</sup> Gizeh VIII, 33; VANDIER, *Manuel d'arch. ég.*, I, 963—966; cf. SMITH, *History of Eg. Sculpture and Painting in the Old Kingdom*<sup>2</sup>, Index, 406, s. v. *Prisoners*.

<sup>2)</sup> Par exemple CHASSINAT, *Edfou*, 13, 493 (les deux hommes du milieu), 522, 527.

<sup>3)</sup> Voir les images de Seth à tête d'âne étudiées par GUENTCH-OGLOUEFF, *BIFAO* 40, 127—130.

<sup>4)</sup> Voir notamment les statues trouvées à Saqqara, JÉQUIER, *Monument funéraire de Pépi II, Les approches du temple*, 27—29 et pl. 47—48; HAYES, *The Scepter of Egypt*, I, 114. Pour le Nouvel Empire, cf. HAMZA, *ASAE* 30, 46—48; HAYES, *Glazed Tiles from a Palace of Ramesses II at Kantir*, 19—21 et pl. 5.

<sup>5)</sup> Par exemple WRZESZINSKI, *Atlas* II, 50a, 54a, 160, 163a.

<sup>6)</sup> PIANKOFF, *The Tomb of Ramesses IV*, pl. 26 et 102; GUILMANT, *Le tombeau de Ramsès IX (MIFAO 15)*, 76—77.

<sup>7)</sup> Voir entre autres DAVIES, *El Amarna* II, pl. 40, la litière représentée en haut à gauche; PETRIE, *Anc. Eg.* 1921, 13 et frontispice; DAVIES, *The Tomb of Ken-Amun*, I, pl. 9; dans cette scène, les prisonniers servent de tabouret au roi.

<sup>8)</sup> CARTER, *The Tomb of Tut-Ankh-Amen*, II, pl. 18—20 et 37.

<sup>9)</sup> PETRIE, *Tell el Amarna*, pl. 17, 292.

<sup>10)</sup> MONTET, *Byblos et l'Égypte*, 94 et pl. 54.

<sup>11)</sup> Gizeh VIII, 33—34.

<sup>12)</sup> Par exemple les figurines en albâtre, POSENER dans *Mélanges Syriens offerts à M. R. Dussaud*, 313—317; les poupées cataloguées par DARESSY; les petites statuette de Saqqara, CAPART dans POSENER, *Princes et pays d'Asie et de Nubie*, 8 et pl. 3; sur celles de Gizeh, cf. JUNKER, *l. c.*

s'emploient indifféremment comme déterminatifs des ennemis<sup>1)</sup> et cela montre qu'il n'y a pas lieu de dissocier nos images des figurines parce que les unes perdent du sang et que les autres n'en perdent pas. On notera, dans le même sens, que les noms des ennemis, tracés en hiéroglyphique sur les statuettes, reçoivent, dans certaines séries, le déterminatif du "prisonnier saignant", alors que les statuettes elles-mêmes, qui figurent ces ennemis, n'ont pas trace d'hémorragie<sup>2)</sup>. Celle-ci n'apparaît, en somme, que sur les représentations humaines vues de profil comme c'est le cas pour les empreintes de Gizeh ainsi que pour l'écriture. Cette dernière est la seule à noter systématiquement la coulée de sang et il est très vraisemblable que c'est le signe hiéroglyphique qui a inspiré l'image que nous étudions.

Ces explications ne doivent pas faire oublier la réalité de la blessure. L'ennemi est mal en point et on s'est acharné contre lui par un autre procédé encore qui nous amène à parler de l'emploi de la couleur.

Les scribes, car ils étaient plusieurs, ont utilisé pour leur tâche uniquement de l'encre rouge qui, on le sait, s'est imposée avec le temps pour noter ce qui était funeste et hostile. Elle convenait bien pour écrire les textes d'envoûtement, et les grandes statuettes de Saqqara ainsi que les figurines de Lisht sont entièrement inscrites en rouge. Déjà dans les séries beaucoup plus anciennes, qui remontent à la VI<sup>e</sup> dynastie, cette couleur fait son apparition<sup>3)</sup>. Sur les empreintes de Gizeh, elle n'a pas seulement servi pour le texte; quand le haut de l'image est conservé, il y a toujours un long trait rouge qui barre le cou de l'homme agenouillé et qui le dépasse de part et d'autre. Ce trait remonte un peu vers la droite où il se termine souvent par un crochet ou une boucle et dans l'exemple le mieux dessiné (n<sup>o</sup> 10) on voit qu'il s'agit d'un couteau .

Cette figuration est vieille; sur la Pierre de Palerme, on voit un vanneau ayant un couteau placé en travers du cou<sup>4)</sup> ce qui exprime, peut-on penser, le massacre des *rbj.t*. On connaît bien aussi des images d'animaux et d'êtres hostiles percés de couteaux<sup>5)</sup> et, dans les hypogées royales, des silhouettes des prisonniers décapités qui portent un couteau à l'endroit de la tête<sup>6)</sup>. Plutarque, de Iside, 31, fournit un meilleur parallèle pour les empreintes de Gizeh lorsqu'il décrit les précautions que prenaient les prêtres pour choisir les bêtes destinées au sacrifice. L'animal, reconnu bon pour être immolé, recevait la marque d'un sceau qui portait l'image d'un homme agenouillé, les mains liées derrière le dos, un couteau placé contre la gorge. Cette marque exprime le symbolisme du sacrifice qui représente la destruction des ennemis du dieu identifiés à la victime. Il y a près de cinquante ans, H. JUNKER a dit l'essentiel sur cette conception religieuse<sup>7)</sup> qui n'intéresse pas directement notre sujet.

Mais la ressemblance entre le sceau décrit par Plutarque et les empreintes de Gizeh est utile parce qu'elle oblige à se demander pourquoi, sur ces derniers objets, le couteau a été ajouté à l'encre au lieu de figurer dans la gravure du sceau. Il serait gratuit de supposer qu'il y avait des cas où le prisonnier représenté ne méritait pas d'avoir la gorge tranchée, que le même cachet servait pour deux catégories d'ennemis, ceux à qui on laissait la tête et ceux qu'on décapitait:

1) Voir par exemple *Wb.* IV, 87; *CT* I, 104/5 b où, parmi d'autres déterminatifs, figurent le "mourant", le "prisonnier" et le "prisonnier saignant".

2) C'est le cas pour les figurines en albâtre et pour les poupées cataloguées par DARESSY.

3) J'en connais un exemple au musée du Caire, J. E. 88146 B. Il n'est pas sûr que le rouge ait acquis déjà à cette époque le symbolisme qu'on lui connaît plus tard.

4) Recto 2, 6.

5) Par exemple *JEA* 35, 78; pap. Beatty VII v<sup>o</sup>, 7; CHASSINAT, *Dendara*, 4, pl. 258 et 269; MARIETTE, *Denderah*, 4, pl. 56a.

6) Par exemple GUILMANT, *Le tombeau de Ramsès IX (MIFAO 15)*, pl. 71—75.

7) *ZAS* 48, 69—77.

le couteau ne manque sur aucune des empreintes qui ont conservé le cou du prisonnier. Si la substitution de la couleur à la gravure avait une raison, celle-ci ne doit pas être cherchée dans l'avantage qu'offrirait l'encre rouge pour rendre l'arme nuisible à l'ennemi, car rien n'empêchait le scribe de colorer le couteau déjà représenté sur l'empreinte<sup>1)</sup>. Il reste à se demander si le coup de pinceau sur la gorge n'avait pas un dynamisme qui faisait de ce geste une sorte de rite manuel<sup>2)</sup>; ce serait un simulacre de décollation, ayant le mérite de ne pas abîmer l'image qui devait être enterrée intacte, alors que le couteau gravé sur le sceau n'était plus qu'un élément statique, une partie intégrante de l'image. Cette différence correspondrait à la destination particulière des deux types d'empreintes, l'un servant uniquement à identifier les bêtes destinées au sacrifice et l'autre fait en vue de combattre des ennemis.

En abordant l'examen des textes, on se retrouve avec soulagement sur un terrain plus ferme. Au-dessus du couteau, en plein sur la tête de l'homme, les empreintes portent tantôt un, tantôt deux signes et la comparaison montre qu'il s'agit toujours du même mot *mt* écrit de différentes façons. Dans un cas unique (n° 19), la graphie adoptée est ; sur 12 pièces (n°s 1, 5, 6, 9, 10, 18, 21, 23, 24, 35, 37, 39), il faut comprendre  avec  généralement réduit à outrance, mais bien reconnaissable sur les n°s 10, 21 et 24, et avec  sous-entendu à la pointe supérieure du déterminatif; 8 exemples (n°s 2, 15, 20, 22, 25, 34, 36, 38) ont seulement  et 3 (n°s 3, 4, 7) n'ont, semble-t-il, rien<sup>3)</sup>. Sur les autres empreintes, la tête manque ou la surface du haut est endommagée.

Au-dessous du couteau, le texte est disposé en travers du corps de la figure humaine et se compose de trois courtes lignes, si on juge d'après les pièces les mieux conservées. Le n° 9 n'en avait peut-être que deux et le n° 15 en aurait eu quatre<sup>4)</sup>. Avec ces inscriptions, on se rend bien compte des différences de mains; l'écriture est tantôt large et épaisse, tantôt fine et serrée. Plusieurs scribes ont pris part au travail et cela explique sans doute les différences de graphies observées pour le mot *mt*. Voici ce qu'on peut déchiffrer du texte principal.

N° 1   
 “Nbt fils de Hjt fils de H... (?)”

La lecture  est assurée par la forme du signe sur les n°s 7, 11 et 26. Le dernier nom pourrait se lire  ; si on maintient , il faut supposer une quatrième ligne perdue avec le bas de l'empreinte.

N° 2   
 “Hj fils de H3j fils de Rnj (?)”

Au lieu de *Rnj*, on peut lire *Tnj*, *Ihj*, etc.; la forme de la ligature autorise différentes transcriptions.

<sup>1)</sup> Comparer p. Beatty VII v<sup>o</sup>, 7, où on voit des couteaux dont le contour a été tracé à l'encre noire puis l'intérieur rempli de rouge.

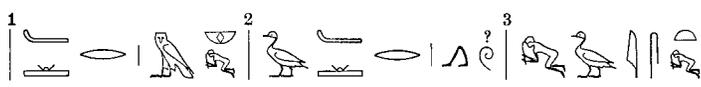
<sup>2)</sup> Dans les cérémonies d'envoûtement, le couteau joue un rôle important; il sert notamment à trancher la tête de la figurine, cf. par exemple p. Bremner-Rhind, 22, 20—23; 25, 1—2; 26, 4; 29, 14; 31, 26; *Urk.* VI, 49. Noter que JUNKER, *Giza* VIII, 34 et 36, s'est demandé si les images qu'il avait trouvées ne représentaient pas des hommes décapités.

<sup>3)</sup> Sur le n° 4, le couteau passe sur le visage où *mt* aurait dû figurer.

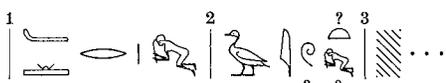
<sup>4)</sup> Peut-être aussi le n° 1.

- N<sup>o</sup> 3   
 “Hj fils de . . . . .”
- N<sup>o</sup> 4   
 “Hj . . . . .”
- N<sup>o</sup> 5   
 “Hr-m-hb . . . . .”

Hr qui désigne une divinité revient dans les deux textes suivants. Si on prend en considération la provenance des empreintes, il serait tentant de reconnaître, sous cette graphie, le dieu cananéen Houroun qui fut introduit en Égypte au cours de la XVIII<sup>e</sup> dynastie et qui, identifié à Harmakhis, fut adoré sous les traits du sphinx de Gizeh. Aussi séduisant qu’il soit, ce rapprochement ne doit sans doute pas être retenu car le nom de Houroun, qu’il ait le *n* final exprimé ou qu’il soit réduit à Hr, ne s’écrit pas avec  (1). Il serait plus vraisemblable de voir dans nos exemples une forme de  Hnr (Hl)<sup>2</sup> qui est, selon RANKE, un diminutif de Hathor ce qui demande à être confirmé<sup>3</sup>.

- N<sup>o</sup> 6   
 “Hr-m-hb fils de Hr-*hw* (?) fils de *Ist* (?)”

La fin du deuxième nom n’est pas claire, mais  est plus vraisemblable que  qui pourtant serait nécessaire si Hr désignait Hathor. A la l. 3,  est également possible.

- N<sup>o</sup> 7   
 “Hr fils de *Iwt* (?) . . . . .”

Ces noms présentent une certaine ressemblance avec ceux des l. 2 et 3 du n<sup>o</sup> 6. On aimerait leur trouver une transcription commune ce qui demanderait de négliger *hw* de 6,2 et de lire *Ist* en 7, 2. Autant renoncer au rapprochement.

1) Pour les graphies du nom divin, voir SAUNERON, *Rev. d'Ég.* 7, 121—126; LEIBOVITCH cité par JANSSEN, *An. Eg. Bibl.* 1953, n<sup>o</sup> 2949. Sur les stèles dédiées à Houroun et découvertes près du sphinx de Gizeh, cf. SÉLIM HASSAN, *Excavations at Giza*, VIII, et *Le sphinx, son histoire à la lumière des fouilles récentes*.

2) Cf. RANKE, *PN I*, 245, 7; sur les noms de ce type, cf. *o. c.* II, 160—161. Noter que *Kr* apparaît comme variante de *Knr* (*Kl*), *o. c.* II, 393; par analogie, on rapprochera *Sr* de *Snr* (*Sl*).

3) Cf. *o. c.* II, 161; L’explication de Ranke repose sur un exemple dans lequel une femme appelée Hathor porte le surnom *Hnr* (*Hl*), mais on connaît aussi un Méryrè dit *Hnr* (*Hl*), *o. c.* I, 235, 6.

N° 8 ...  
 “*Dhw* ... fils de ...”

Le petit trait latéral qui, sur la photographie, fait ressembler le deuxième signe à un est un défaut de la surface et la lecture ne fait pas de doute. Ce qui est incertain, c'est la fin du nom; qu'on s'attend à trouver à cet endroit ne convient guère.

N° 9 ...  
 “*Dhwj-ms* fils de *Tim* ...”

A la fin de *ms*, il est difficile de choisir entre et . Pour le deuxième nom, les traces conviennent mal à la lecture *Timh*.

N° 10 ...  
 “*Dhwj-m-* ...”

N° 11 ...  
 “*Dhw* ... fils de *H3t* fils de *'Iry*”

Après *Dhw*, les traces ne correspondent pas à la ligature et cela fait penser au nom du n° 8. A la l. 3, est possible. Le point qu'on voit plus bas est une tache; le texte s'arrête à la l. 3.

N° 12 ...  
 “... *Rwj* fils de *Ktj*”

Au lieu de *Rwj*, on peut aussi bien lire . L'espace est trop exigu à la fin pour restituer après *Ktj*.

N° 13 ...  
 “*Tn* fils de *S* ...”

Le déterminatif de *Tn* paraît avoir été omis au changement de ligne.

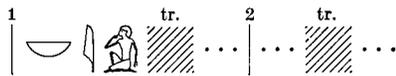
N° 14 ...  
 “*Mt* fils de *Tr* ...”

A la fin de la l. 1, le signe de filiation, fort petit, a dû être ajouté après coup.

N° 15 |   
 “P3-*t3* fils de *Šbtj* (?) fils de *Mrwj* fils de . . . . .”

Seul le premier nom est clair et à partir de la l. 2 les lectures sont conjecturales.

N° 16 |   
 “. . . . . fils de P3-*t3*”

N° 17 |   
 “*Nbt* . . . . .”

N° 18 |   
 “*Nbt* . . . . .”

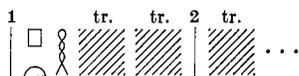
Cette transcription qui s’inspire du n° 17 convient aux traces qu’on voit sur l’original.

N° 19 |   
 “*Pj*(?)*pjw* fils de *’Ipjw*”

Au début de la l. 1,  qui est également possible ne donne pas un nom propre satisfaisant (*Ptpjw*). Le résultat serait meilleur en lisant  car on aurait alors *P(3)-n-Pjw* “Celui-de-*Pjw*”<sup>1)</sup> ce qui conviendrait bien au fils de *’Ipjw*<sup>2)</sup>, mais le trait sous le premier  est un peu court pour un . Les traces qu’on aperçoit sur la photographie à la fin de la l. 2 sont en réalité des craquelures.

N° 20 |   
 “*K3jtj* fils de . . . *bw* . . . . .”

Le premier nom fait penser à  “porteur” qui est attesté dans l’onomastique<sup>3)</sup>; cependant la graphie avec  rend le rapprochement difficile; au surplus, on pourrait lire  au lieu de *k3*.

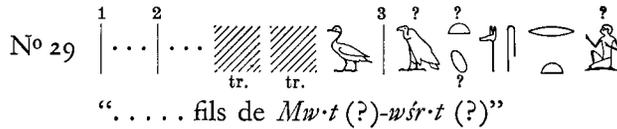
N° 21 |   
 “*Pth*- . . . . .”

1) Pour quelques noms de ce type sous la XVIII<sup>e</sup> dyn., cf. HAYES, *Ostraka and Name Stones from the Tomb of Sen-Mūt (NO. 71) at Thebes*, n<sup>os</sup> 88 et 90.

2) Le *i* initial n’est pas gênant, comparer RANKE, *o. c.* I, 23, 27, qui signale *’Ipwj* avec la variante *Pjwj*.

3) Cf. , *o. c.* I, 342, 20, où le bras armé est naturellement le déterminatif du mot et non une graphie abrégée de *nbt*. Voir aussi *K3wtjw*, *l. c.*, 2, qui pourrait être une autre forme du même nom.





En admettant la lecture *wśr*, on peut lire à la fin  et pour le déterminatif on a le choix entre  et .

N<sup>o</sup> 30 Il subsiste la fin de la l. 2 où on peut envisager  et . La l. 3 paraît se terminer en .

N<sup>o</sup> 31 Le début de la l. 3 avec   (ou  ) est tout ce qu'on peut reconnaître.



N<sup>os</sup> 33—39 Les traces qui subsistent, pâles ou insignifiantes, ne permettent d'identifier aucun nom propre.

Aussi lacuneux et incertains qu'ils soient, ces petits textes ne manquent pas d'être instructifs. Et d'abord, ils permettent de fixer la date des empreintes. D'une part, la graphie  qu'on y trouve (n<sup>os</sup> 14 et 15) est postérieure au pap. Ebers dont le scribe s'en tient encore à la disposition  qui remonte au-delà du Moyen Empire<sup>1)</sup>. D'autre part,  “fils”, écrit toujours sans trait, est une forme qui sort de l'usage au début de la XIX<sup>e</sup> dynastie<sup>2)</sup>. Entre ces limites extrêmes, l'époque de Thoutmosis III et d'Aménophis II fournit les meilleurs parallèles à l'hieratique de nos légendes comme on peut se rendre compte en comparant par exemple les signes  (n<sup>o</sup> 25) et  (n<sup>o</sup> 26), les ligatures  (n<sup>o</sup> 25) et  (n<sup>o</sup> 28) avec les spécimens qui figurent dans la paléographie de MÖLLER. On notera aussi que le groupe   (n<sup>os</sup> 22 et 25) a un tracé semblable sur certains ostraca du début du règne de Thoutmosis III<sup>3)</sup>. On peut donc dire, sans crainte de commettre une grosse erreur, que l'écriture des empreintes appartient au milieu de la XVIII<sup>e</sup> dynastie. L'onomastique ne contredit pas cette conclusion<sup>4)</sup> et la coiffure de l'homme représenté sur le sceau, autant qu'on puisse la distinguer (fig. 1), ne s'y oppose pas non plus<sup>5)</sup>. Un millénaire, en gros, sépare donc les empreintes du milieu archéologique qui les a livrées. Elles n'ont pas été ensevelies avec les morts qui reposent dans les mastabas, mais on les a enfouies dans une nécropole désaffectée<sup>6)</sup>. Ce fait, important pour l'intelligence du rite, vient étayer certaines des conclusions auxquelles H. JUNKER était parvenu<sup>7)</sup>.

<sup>1)</sup> Cf. MÖLLER, *Hierat. Paläogr.* I et II, n<sup>o</sup> 318.

<sup>2)</sup> Cf. *o. c.* II, n<sup>o</sup> 216 B.

<sup>3)</sup> HAYES, *o. c.*, n<sup>os</sup> 65, 2 et 66, 6.

<sup>4)</sup> Voir notamment le diminutif *Hj* (n<sup>os</sup> 1—4) qui apparaît sous la XVIII<sup>e</sup> dyn. et qui devient aussitôt très populaire, RANKE, *o. c.* I, 30, 12 et 233, 18; II, 127. *Ktj* (n<sup>o</sup> 12) disparaît après la XVIII<sup>e</sup> dyn., *o. c.* I, 349, 21 et 28. Le nom de Thot, écrit comme dans les n<sup>os</sup> 9—10, est connu par un nom propre du règne d'Ahmosis, *ASAE* 9, 57.

<sup>5)</sup> On voit des coiffures similaires dans les représentations des tombes de Pahéri, de Rekhmiré, d'Amenemhet (Thèbes, n<sup>o</sup> 82).

<sup>6)</sup> Sur le site de Gizeh à la XVIII<sup>e</sup> dyn., voir JUNKER, *Giza* XII, 27.

<sup>7)</sup> *Giza* VIII, 38.

L'étude interne des textes permet aussi de faire des observations intéressantes. On notera, pour commencer, que les légendes des empreintes ont toujours la même teneur et suivent un schéma identique. Elles consistent, le plus souvent, en trois noms propres<sup>1)</sup>, mais peuvent ne contenir que deux<sup>2)</sup>; le n° 15 en donnait peut-être quatre. La relation entre les personnes nommées, partout où elle subsiste, est exprimée à l'aide du mot *š* "fils". Dans certains cas, le troisième nom convient mieux à une femme qu'à un homme<sup>3)</sup> de sorte qu'on pourrait envisager la construction: "Un-tel fils d'un-tel et fils d'une-telle". Mais cette façon de s'exprimer est pour le moins anormale; au surplus, sur quelques pièces, le troisième nom relève de l'onomastique masculine<sup>4)</sup>. Il est donc préférable de comprendre: "Un-tel fils d'un-tel fils d'un-tel" et d'admettre que les textes contiennent de courtes généalogies limitées à l'ascendance mâle.

Si cette manière de voir est juste, les légendes des empreintes s'écartent du formulaire usuel des textes d'envoûtement. Les instructions qu'on trouve dans la littérature touchant la façon de désigner la victime recommandent parfois d'écrire sur la poupée, outre le nom de l'ennemi, ceux de ses parents<sup>5)</sup> et il est bien connu aussi que la magie attache une importance particulière au nom de la mère<sup>6)</sup>. Si on se reporte aux séries publiées, on voit qu'elles sont, dans l'ensemble, conformes à ces règles. Les textes des vases édités par SETHE<sup>7)</sup> et les répertoires conservés sur les statuettes de Saqqara<sup>8)</sup> contiennent souvent la mention des deux parents de l'ennemi et le nom de la mère, introduit par *mš·n* "qu'a enfanté", à la priorité sur celui du père, précédé de *mšj n* "enfanté pour". Ces listes fournissent d'autres précisions encore, telles que le titre et le surnom de l'ennemi ou les noms de ses nourrices<sup>9)</sup>, mais ils ne suivent jamais le schéma adopté sur les empreintes.

Cependant il ne faut pas croire que les textes écrits sur ces dernières soient uniques de leur espèce; on leur connaît des parallèles sur des figurines encore inédites. Ainsi, dans les séries de la fin de l'Ancien Empire qui ont été découvertes à Gizeh, certaines pièces portent "X fils (*š*) Y"<sup>10)</sup> et on retrouve des filiations exprimées à l'aide de *š* sur les poupées que DARESSY avait décrites dans son Catalogue<sup>11)</sup>. Je n'ai pas noté d'exemples qui contiennent la mention du grand-père, mais je suis loin de connaître toutes les listes d'envoûtement qui sont fort nombreuses. En soi, cette mention n'aurait rien d'anormal car l'opérant avait intérêt de préciser le mieux possible l'identité de l'ennemi afin d'écartier le risque d'une erreur sur la personne et parce que les renseignements de cet ordre contribuaient à augmenter l'emprise magique sur l'individu visé.

A la préoccupation d'efficacité répond aussi l'usage de multiplier les figurines qui se rapportent au même ennemi; c'est à cela qu'on doit de posséder les textes d'envoûtement en plusieurs copies. On trouve déjà des duplicata sous l'Ancien Empire, dans les séries inédites qui proviennent de Gizeh, et le nombre de doubles est particulièrement élevé à la fin du Moyen

<sup>1)</sup> Les exemples sûrs sont les n°s 1, 2, 6, 11, 13, 26.      <sup>2)</sup> N° 19 et peut-être aussi le n° 27.

<sup>3)</sup> Voir notamment *Mn·tjšj* (n° 28), ainsi que le n° 1 si la lecture *Nb* "Or" (Hathor) est exacte et le n° 29 si le nom divin est Mout.

<sup>4)</sup> Ainsi *Pš·š* (n° 16) et *Šbš* (n° 26).

<sup>5)</sup> Cf. SCHOTT, *ZÄS* 65, 41 et 42, n. 1.

<sup>6)</sup> Il suffit de rappeler que l'expression, constante dans les textes magiques, pour désigner un individu est *mn mš·n mn·t* "un tel né d'une telle".

<sup>7)</sup> *Ächtung feindlicher Fürsten* (AAW Berlin 1926, 5).

<sup>8)</sup> POSENER, *Princes et pays d'Asie et de Nubie*.

<sup>9)</sup> Il s'agit des femmes dont le nom est introduit par *mn·n*. SETHE, *o. c.*, 63, avait rendu cette expression par "(X) éducateur de (Y)". Comme Y est toujours une femme, il est plus simple de comprendre: "(X) qu'a allaité (Y)"; comparer la construction employée pour la mère: (X) *mš·n* (Z) "(X) qu'a enfanté (Z)".

<sup>10)</sup> Dans ces exemples, il est vraisemblable que le premier nom soit celui du père.

<sup>11)</sup> Cf. *supra*, p. 254, n. 7; ici, il semble bien que le premier nom soit celui du fils.

Empire comme le montrent les petites statuettes de Saqqara. On s'attend donc à trouver les mêmes généalogies sur différentes empreintes et si on ne rencontre pas d'exemples évidents de répétition, on est en droit de l'attribuer à l'état defectueux des légendes et au fait qu'il manque beaucoup de pièces à la série qui nous est parvenue. Il est aussi permis de penser que des doublets se cachent parmi les textes incomplets qui débentent par les mêmes noms ou les mêmes groupes de signes. Autrement on aurait du mal à expliquer l'existence de trois légendes débutant par *Hj* (n<sup>os</sup> 2—4), de deux commençant par *Hr-m-hb* (n<sup>os</sup> 5—6), de quatre ayant en commun *Dhm-* (n<sup>os</sup> 8—11)<sup>1)</sup>, de deux autres qui portent en tête *Nbt-* (n<sup>os</sup> 17—18). Pour le nombre limité de textes lisibles, cela fait beaucoup de coïncidences et on ne saurait les mettre sur le compte du seul hasard.

Un rapprochement différent, fort incertain d'ailleurs, qu'on serait tenté de faire entre les textes des empreintes porte sur les rares cas où deux généalogies se ressemblent, mais ne débentent pas par le même nom. On peut se demander s'il ne s'agit pas de la même famille et si une empreinte ne vise pas le père et une autre, le fils<sup>2)</sup>. Cette possibilité ne mériterait pas d'être signalée si les répertoires des petites figurines de Saqqara ne fournissaient pas des exemples de ce type; on y trouve par exemple une femme, sa mère et sa grand-mère ou deux frères faisant l'objet de paragraphes indépendants.

Les analogies certaines qui existent entre les textes des empreintes et les autres listes d'envoûtement incitent à chercher dans nos légendes des noms étrangers car ceux-ci tiennent une large place sur les figurines de l'Ancien Empire trouvées à Gizeh, sur les poupées en albâtre<sup>3)</sup>, sur les vases publiés par SETHE et sur les statuettes de Saqqara. Une vérification rapide suffit pour se convaincre que les noms qu'on a pu déchiffrer sont égyptiens. Dans quelques cas, l'emploi de l'écriture syllabique pourrait faire soupçonner, à première vue, la présence d'étrangers, mais cette écriture est bien attestée aussi dans l'onomastique indigène. *Hr* (n<sup>o</sup> 7) désigne une divinité et entre dans des composés théophores de type courant (n<sup>os</sup> 5—6); *Trj* (n<sup>o</sup> 11), *Pj(?)pju* et *Ipju* (n<sup>o</sup> 19) appartiennent à des séries connues en Égypte depuis le Moyen Empire; *Rwj* (n<sup>o</sup> 12), *Tn* (n<sup>o</sup> 13) et *Mt* (n<sup>o</sup> 14) ont, tous les trois, des pères qui portent des noms égyptiens. Comme on voit, les empreintes sont sans rapport avec l'envoûtement des ennemis extérieurs.

Ce n'est pas à la section asiatique ou nubienne des textes similaires qu'il faut comparer les nouvelles inscriptions; elles ont leur pendant exact dans une section différente des répertoires d'envoûtement; ce groupe donne une liste d'Égyptiens dont le nom, précédé du mot *mt*, est le plus souvent suivi d'indications concernant la famille de celui qui le porte. On trouve des textes de ce type sur les poupées cataloguées par DARESSY, sur les figurines en albâtre, sur les vases édités par SETHE, sur les petites statuettes de Saqqara et sur les petites tablettes à tête humaine découvertes à Lisht<sup>4)</sup>. En y ajoutant les légendes des empreintes, on constate que cette catégorie d'ennemis était une des plus nombreuses de toutes celles qu'on trouve dans les textes d'envoûtement. Le mot *mt* est l'élément commun et caractéristique du groupe et pour apprendre qui étaient ces ennemis, il importe de déterminer son sens.

Dans son ouvrage sur les *Ächtungstexte*, SETHE avait proposé de comprendre *mt* comme une forme verbale et il avait traduit *mt N* par un optatif: "Que meure N"; les Égyptiens ainsi voués à la mort étaient, dans son esprit, les adversaires de la couronne dont les agissements présentaient un danger particulier<sup>5)</sup>. J'avais, dans le temps, émis des doutes sur la justesse de

1) Le n<sup>o</sup> 8 ou le n<sup>o</sup> 10 pourrait être le doublet du n<sup>o</sup> 11.

2) Cf. les n<sup>os</sup> 1 et 2, 6 et 7, 23 et 32.

3) Cf. *supra*, p. 256, n. 12.

4) Cf. *supra*, p. 254, n. 7.

5) *Ächtung feindlicher Fürsten*, 19, 22—23, 62—69.



de "tous les ennemis du pharaon, qu'ils soient morts ou vifs"<sup>1)</sup>. Ce serait en somme une anomalie, si les répertoires passaient sous silence les morts.

On est conduit ainsi à adopter la solution simple et, prenant le mot *mt* pour ce qu'il veut dire, à considérer les individus ainsi désignés comme ayant quitté pour de bon le monde d'ici-bas. La présence du couteau, sur les empreintes, ne fait pas obstacle à cette façon de voir, car les habitants du cimetière craignaient la décollation autant que les vivants comme le montre le chap. 43 du Livre des Morts qui a pour objet "d'empêcher que la tête d'un homme ne soit coupée dans la nécropole"<sup>2)</sup>.

Si, sur les empreintes, la figuration de l'ennemi avec le couteau, les bras liés, le sang qui coule, a un caractère comminatoire, la légende qui le concerne est neutre. Les menaces, les imprécations et les souhaits de mort ont leur place tout indiquée dans les incantations qui accompagnent les rites manuels de l'envoûtement<sup>3)</sup>. Les inscriptions que portent les poupées, les vases ou les empreintes utilisés dans ces pratiques ont pour objet essentiel d'établir, par l'intermédiaire du nom qui est une partie intégrante de la personne, un lien entre l'objet et l'ennemi visé afin d'avoir une prise sur ce dernier et de pouvoir l'atteindre à travers son substitut. Aussi, quand on trouve dans les répertoires publiés par SETHE la mention des dieux (*ntr.w*) et des esprits (*3h.w*)<sup>4)</sup>, si ces lectures sont correctes, on ne peut pas y voir des forces surnaturelles invoquées pour châtier les adversaires<sup>5)</sup>; il faut au contraire inclure ces dieux et ces esprits dans l'énumération générale et les considérer comme faisant partie d'un univers équivoque et dangereux dont l'opérant voulait conjurer la menace ou repousser l'agression. Les Égyptiens n'avaient pas plus confiance dans leurs morts que dans leurs dieux; ils redoutaient les uns et les autres et cherchaient à se prémunir contre leur malice. Ces préoccupations sont manifestes depuis les Textes des Pyramides<sup>6)</sup> jusqu'aux inscriptions des temples gréco-romains<sup>7)</sup>. Les exemples sont nombreux et mériteraient plus d'attention qu'ils ne reçoivent d'habitude, notamment si on veut se faire une idée exacte des sentiments complexes des Égyptiens à l'égard de leurs dieux.

Ce sont les morts qui nous intéressent ici et on a vu que les répertoires d'envoûtement les mentionnent parfois en termes généraux, mais le plus souvent certains défunts sont détachés de la foule anonyme des trépassés pour recevoir des notices individuelles qui permettent de les identifier. Ils sont traités comme les princes des sections nubienne et asiatique de ces textes, la conjuration les vise d'une façon spéciale. On aimerait connaître la raison et savoir qui étaient ces morts et ce qui leur avait valu de subir, à titre personnel, le rite d'envoûtement.

Il n'est pas facile de répondre à ces questions et il faut se contenter de quelques indications générales. Une remarque faite plus haut permet de limiter le problème: l'onomastique et la paléographie des empreintes de Gizeh sont en gros contemporaines; les noms propres sont,

<sup>1)</sup> Voir par exemple pap. Bremner-Rhind, 26, 2; 28, 18; 29, 13—14; *Urk.* VI, 41, 17; cf. CHASSINAT, *Edfou* VI, 131, 2 et 5.

<sup>2)</sup> Ce chapitre est ancien, cf. *CT* V, 60—64 (Spell 390).

<sup>3)</sup> Cf. par exemple le pap. Bremner-Rhind et *Urk.* VI, *passim*.

<sup>4)</sup> *Achtung feindlicher Fürsten*, pl. 10, *Einleitungstext*.

<sup>5)</sup> Ainsi SETHE, *o. c.*, 32, à qui il a échappé que, par son effet sympathique, l'acte du bris qui terminait le rite atteignait automatiquement et sans discrimination tous ceux qui étaient nommés sur le vase.

<sup>6)</sup> Par exemple "(Atoum) protège ce N., il protège cette pyramide de N., il protège cette sienne construction contre tout dieu, contre tout mort", *Pyr.* 1656; cf. SPIEGELBERG, *ZAS* 65, 120—121, qui cite d'autres textes encore.

<sup>7)</sup> Par exemple "Éloignez-vous du (roi) . . . hommes, dieux, esprits, morts, Apophis, l'ennemi du fils de Ré Ptolémée", CHASSINAT, *Edfou*, 6, 131, 4—5; cf. 133, 3.

pour la plupart, ou attestés ou concevables sous la XVIII<sup>e</sup> dynastie, date de l'écriture. *Mn·tjśj* (n° 28) constitue une exception<sup>1)</sup> et ce cas isolé ne suffit pas à rompre l'effet de cohésion que produit l'ensemble. Autant que je puisse voir, les autres textes d'envoûtement qui contiennent des listes nominatives de morts donnent lieu à la même constatation. Ainsi les vases publiés par SETHE et les petites figurines de Saqqara ne fournissent pas de noms qui appartiennent spécifiquement à l'Ancien Empire, mais ils font connaître de nombreux exemples de noms dérivés de l'onomastique royale de la XII<sup>e</sup> dynastie, ce qui concorde avec la date de ces objets telle qu'elle ressort de l'écriture; les différences qu'on note entre les deux séries, dans le choix des noms, répond au léger écart de temps qui les sépare<sup>2)</sup>.

Il résulte qu'un laps de temps relativement court s'est écoulé entre le décès des personnes énumérées et le moment où leurs mânes ont subi le rite magique. La mesure d'exception frappe des morts de fraîche date. Cette conclusion est confirmée par les nombreuses notices individuelles qui contiennent des indications précises sur la famille du trépassé et qui nomment ses nourrices. Les renseignements de cet ordre, surtout ceux du dernier type, auraient été difficiles sinon impossibles à obtenir pour une personne qui avait vécu dans un lointain passé; ils témoigneraient d'une connaissance intime de l'individu au temps où il était de ce monde.

On est ainsi conduit à chercher les motifs qui sont à l'origine de l'envoûtement dans les incidents des premiers dix ou vingt ans de l'existence posthume des personnes énumérées et aussi, surtout peut-être, dans les circonstances de leur mort et dans les vicissitudes de leur vie sur terre. Les légendes des figurines de Lisht viennent corroborer cette dernière possibilité en présentant pour les morts un formulaire insolite employé ailleurs pour des criminels vivants<sup>3)</sup>. Il n'est pas déraisonnable de penser, dans ce cas, que le rite magique prolonge la peine judiciaire au delà du trépas des condamnés et qu'il sert aussi à neutraliser des êtres reconnus comme dangereux et prédisposés à nuire.

Autant que je sache, les formules spéciales sont absentes des autres listes de morts et rien n'indique qu'elles concernent des criminels décédés<sup>4)</sup>. Aussi, sans exclure cette explication, est-on obligé de tenir compte d'autres motifs d'inscription sur les tableaux d'envoûtement. Mentionnons, entre autres, les superstitions largement répandues touchant les personnes qui s'écartent de la norme par leur physique ou leur tempérament et qui sont, en Égypte, les "typhoniens", les hommes rouges, les natures solitaires, etc.<sup>5)</sup>. Rappelons aussi la méfiance à l'égard de ceux qui ont trouvé une fin tragique<sup>6)</sup>, y compris les bienheureux noyés<sup>7)</sup>. On pourrait penser que les morts dépourvus de sépulture et condamnés à errer par le monde inquiétaient

1) RANKE, *PN* II, 29—30, ne connaît pas de noms de ce type après le Moyen Empire.

2) Cf. SETHE, *Achtung feindlicher Fürsten*, 63—69; POSENER, *Princes et pays d'Asie et de Nubie*, 32 et 35.

3) HAYES, *A Papyrus of the Late Middle Kingdom*, 57—58.

4) Les noms de certains criminels subissaient des altérations caractéristiques ou étaient remplacés par des sobriquets infamants, cf. POSENER, *Rev. d'Ég.* 5, 51—56. On ne relève rien de semblable dans l'onomastique égyptienne des textes d'envoûtement. Mais les mesures en question ne frappaient que certains délits; au surplus, il y avait sans doute intérêt à employer sur les figurines les noms authentiques des ennemis.

5) Pap. Beatty III r<sup>o</sup>, 11; cf. l'être rouge dangereux, ERICHSEN, *Dem. Glossar*, 658.

6) "Celui que le crocodile a enlevé, celui que le serpent a mordu, celui qui a péri (?) par le couteau", pap. Smith, 19, 7. La mort naturelle ne supprime pas la suspicion et le texte continue avec "celui qui est décédé sur son lit". — La mort occasionnée par le crocodile et le serpent a constitué pendant longtemps une présomption de culpabilité; à une époque récente, au contraire, la victime aura droit aux honneurs particuliers, cf. KEES, *Studies Griffith*, 402—405.

7) *Hsj* est nommé au nombre des êtres maléfiques, cf. THOMPSON, *JE A* 26, 70 et 78. Noter que ces exemples datent de l'époque ptolémaïque quand la béatification des noyés était bien ancrée dans les mœurs, GRIFFITH, *ZAS* 46, 132—134; KEES, *l. c.*; ROWE, *ASAE* 40, 1—67; M. EL-AMIR, *JE A* 37, 81—85; BOTTI, *Aegyptus* 32, 13.

le plus les vivants, mais les papyrus magiques montrent que les possesseurs de tombe étaient également à craindre<sup>1)</sup>; il y est question de "l'âme mauvaise sortie du tombeau"<sup>2)</sup>. Dans les Lettres aux Morts, ceux-ci sont même accusés de nuire à leurs proches qui leur ont survécu et qui assurent leur bien-être dans la nécropole<sup>3)</sup>. Le décret d'Amon en faveur de Neskhons contient de nombreuses clauses prévoyant que la princesse défunte ne causera aucun préjudice à son mari vivant et à son entourage<sup>4)</sup>. Si les missives portées au cimetière ou les bonnes paroles du dieu ne produisaient pas l'effet voulu, il y avait la ressource de la petite poupée pour mettre à la raison une épouse aussi acariâtre que momifiée et, dans un cas semblable, la rédaction de la notice individuelle la plus détaillée ne présentait pas de difficulté. A la protection des vivants, s'ajoutait la sauvegarde des morts et de leurs intérêts; la paix ne régnait pas dans la nécropole et ses habitants devaient être défendus les uns contre les autres<sup>5)</sup>. Il est significatif de trouver les premières attestations de l'envoûtement dans les textes funéraires, le bris des vases rouges, dans les Textes des Pyramides<sup>6)</sup> et l'enterrement des figurines, dans les Textes des Sarcophages<sup>7)</sup>.

Ces quelques exemples montrent que les possibilités d'expliquer le choix sont aussi nombreuses que variées. On peut les classer en raisons de méfiance publique et en motifs d'animosité d'ordre privé. La balance penche nettement en faveur des premières. Les textes d'envoûtement connus concernent des groupes, jamais des isolés; les peuples étrangers y tiennent d'habitude une large place et ils représentent un danger commun ce que sont aussi les criminels décédés des figurines de Lisht. Il est donc vraisemblable que les autres morts nommés dans les répertoires inquiètent la collectivité. Le rite se présente comme une mesure d'intérêt général et quand les énumérations tendent à l'universel il est raisonnable d'admettre l'inspiration royale<sup>8)</sup>. Cette origine ne s'impose pas pour les listes à contenu réduit et homogène, dont l'utilité pour l'État n'est pas évidente, comme c'est le cas pour les empreintes de Gizeh<sup>9)</sup>. On peut leur supposer des promoteurs plus humbles et envisager alors des mobiles plus étroits, des considérations d'ordre local qui rendaient certains morts dignes de subir la conjuration.

Ce n'est pas le moindre intérêt des nouveaux documents que de faire connaître un texte d'envoûtement limité à une seule catégorie d'ennemis et il n'est pas indifférent de constater qu'il s'agit de morts. On savait déjà que, dans l'ancienne Égypte, les sentiments à leur égard manquaient parfois de cordialité<sup>10)</sup>. On voit que les Égyptiens n'hésitaient pas à recourir aux moyens les plus énergiques qu'offrait la magie pour rendre inoffensifs les morts dangereux. La part considérable qui leur est réservée, dans les répertoires, parmi les êtres et les choses de toute sorte soumis au charme, donne une idée de la place qu'ils tenaient dans les préoccupations des

<sup>1)</sup> Cf. Mutter und Kind, r<sup>o</sup> 8, 7—9; pap. Turin 124, 12, cités par GARDINER dans *Hastings Encyclopaedia of Religion and Ethics*, 8, 264, § 7, 1.

<sup>2)</sup> Pap. Beatty VIII v<sup>o</sup>, 7, 9.

<sup>3)</sup> Cf. GARDINER-SETHE, *Letters to the Dead*, 11.

<sup>4)</sup> Dernière édition et traduction du décret par GUNN-EDWARDS, *JEA* 41, 83—105; sur les paragraphes concernant Pinodem, cf. SPIEGELBERG, *ZAS* 57, 149—151.

<sup>5)</sup> Voir par exemple *CT* II, 152c; IV, 19c; *Ānkhnésnéferibré*, éd. SANDER-HANSEN, l. 440—446.

<sup>6)</sup> *Spruch* 244.

<sup>7)</sup> *CT* I, 156—157.

<sup>8)</sup> SETHE, *Ächtung feindlicher Fürsten*, 20; cf. JUNKER, *Giza* VIII, 36 et 38.

<sup>9)</sup> Les poupées décrites dans le Catalogue de DARESSY sont dans le même cas et elles fournissent un texte beaucoup plus long que les empreintes. On n'est donc pas autorisé à penser que les légendes de ces dernières auraient livré un répertoire varié, si on avait disposé de la totalité des pièces.

<sup>10)</sup> Voir à ce sujet GARDINER, *The Attitude of the Anc. Egyptians to Death and the Dead*, notamment p. 16, 18—24 et 33.

esprits. Il n'y a pas lieu de verser dans l'extrême et de parler d'obsession, mais il faut reconnaître que les morts inspiraient plus de méfiance qu'on ne pouvait le penser.

Pour le rite, les empreintes de Gizeh apportent également des précisions utiles. H. JUNKER avait observé avec justesse que la forme très schématisée des figurines trouvées au cours de ses fouilles laissait supposer une longue évolution du type et il avait conclu que l'origine des statuettes d'envoûtement devait remonter avant les temps historiques<sup>1)</sup>. Les mêmes faits permettent de tirer une autre conclusion encore. Le modelé sommaire, le travail négligé qui caractérisent la plupart des pièces connues indiquent une fabrication suivie et massive. Les empreintes témoignent dans le même sens en montrant que, pour satisfaire la demande, on a imaginé d'employer le sceau qui permettait de produire en série des images de bonne qualité. Pour apprécier le volume réel de la production, il faut se rappeler aussi que le matériel retrouvé à ce jour et qui totalise quelques centaines d'objets ne représente que le résidu de la version la moins usuelle du rite, celle qui comportait l'ensevelissement des images inscrites. L'usage courant était de les brûler et le papyrus Salt 825 nous apprend que la matière propre pour la confection des poupées était la cire<sup>2)</sup>. On est ainsi prévenu qu'on ne connaîtra jamais qu'une partie infime des figures, et les textes religieux et magiques d'époque tardive laissent entrevoir, de leur côté, combien importante en était la consommation. Si on considère l'ensemble des faits, on voit que, dans l'ancienne Égypte, l'envoûtement fut, de tout temps, une véritable institution.

---

<sup>1)</sup> *Giza* VIII, 35.

<sup>2)</sup> Pap. Salt 825, 5, 3—5.



Les empreintes magiques du Museum of Fine Arts (Boston).



Les empreintes magiques du Muscum of Fine Arts (Boston).